

L'an deux mil douze, le seize février,

à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : Mme Duvivier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Demarais, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

ABSENT EXCUSE : M. Vatelier.

SECRETARE : Madame Duvivier

I. Tenue du bureau des élections

Les bureaux de vote des élections présidentielles et législatives seront tenus suivant les tableaux ci-dessous :

Elections présidentielles du 22 avril 2012 Permanence du bureau de vote

8H 10H30	Mme Decroix	M. Vatelier	Mme Joly
10H30 13 H	M. Vanderpert	M. Jardot	M. Dubuc
13H 15H30	M. Fleutry	Mme Duvivier	M. Démarais
15H30 18H	Mme Decroix	Mme Lakièvre	Mme Joly

Elections présidentielles du 6 mai 2012 Permanence du bureau de vote

8H 10H30	Mme Decroix	M. Vatelier	Mme Joly
10H30 13 H	M. Vanderpert	M. Dubuc	Mme Duvivier
13H 15H30	M. Fleutry		Mme Duvivier
15H30 18H	Mme Lakièvre	Mme Decroix	Mme Joly

Elections législatives du 10 juin 2012
Permanence du bureau de vote

8H 10H30	Mme Decroix	Mme Lakièvre	M. Vanderpert
10H30 13 H	M. Vatelier	M. Fleutry	M. Dubuc
13H 15H30	Mme Joly	M. Jardot	Mme Duvivier
15H30 18H	Mme Decroix	M. Demarais	Mme Duvivier

Elections législatives du 17 juin 2012
Permanence du bureau de vote

8H 10H30	Mme Decroix	Mme Joly	M. Demarais
10H30 13 H	M. Vatelier	M. Dubuc	M. Jardot
13H 15H30	M. Fleutry	Mme Duvivier	
15H30 18H	Mme Lakièvre	Mme Decroix	Mme Joly

II. Contournement Est

Après avoir pris connaissance du courrier de Monsieur Ader, Maire de Bois d'Ennebourg, et après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'apporter son soutien à la commune de Bois d'Ennebourg.

III. Dates commission de finances et vote du budget

La commission de finances aura lieu le 8 mars 2012 à 20 heures 30 à la Mairie et le vote du budget le 29 mars 2012 à 20 heures 30 à la mairie.

IV. Contrat de M. Houdeville

Le conseil municipal décide de renouveler pour un an le contrat de M. Houdeville au même indice que M. Das.

V. Tarifs des concessions du cimetière et des cavurnes

Madame le Maire propose de changer le tarif des concessions funéraires et des cavurnes car il est le même qu'il s'agisse d'un ou de plusieurs corps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le tarif à partir du 3^{ème} corps comme suit :

- <u>Cavurnes</u> :	30 ans	1 ou 2 corps	60 €
	30 ans	3 corps	80 €
	50 ans	1 ou 2 corps	120 €
	50 ans	3 corps	150 €
- <u>Concessions</u> :	50 ans	1 ou 2 corps	220 €
	50 ans	3 corps	280 €
	30 ans	1 ou 2 corps	110 €
	30 ans	3 corps	150 €
	15 ans	1 ou 2 corps	60 €
	15 ans	3 corps	80 €

VI. Siège social association des agriculteurs, délibération:

Les agriculteurs concernés par le périmètre de captage de la station des eaux de Fontaine sous Préaux ont créé une association dénommée «Collectif Agricole des sources du Robec» dont le Président est Monsieur Vandebossche Xavier. Ils demandent au conseil municipal l'autorisation d'indiquer la Mairie comme siège social de l'association et d'occuper de temps en temps la salle polyvalente pour leurs réunions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité que la mairie soit le siège social de l'association «Collectif Agricole des sources du Robec» et que celle-ci se réunisse à titre gratuit dans la salle polyvalente.

VII. Questions diverses :

- En 2015 les bâtiments communaux devront être accessibles à toute personne handicapée. Dans l'immédiat un endroit réservé aux handicapés est à créer sur le nouveau parking près de l'école. Plusieurs aménagements seront également à envisager à la salle polyvalente comme un chemin praticable par une personne en fauteuil roulant allant de sa voiture jusqu'à la salle.
- M. Fleutry fait remarquer que le terrain de tennis est recouvert de mousse. Son nettoyage est prévu pour le printemps.

- Monsieur Vanderpert rappelle que la course des élus aura lieu le 24 mars. Il propose que les concurrents (lui-même et M. Demarais) portent un maillot marqué « village de La Vieux Rue ». Le conseil accepte. Monsieur Demarais se chargera de l'achat.
- Monsieur Jardot s'est rendu à l'assemblée générale de l'association culturelle du Pays entre Seine et Bray. Cette association peut apporter son aide pour toute question sur les spectacles et sur l'organisation des manifestations culturelles.
- Un porte vélos est demandé à l'école, cela sera vu en commission de travaux.
- Le SIAEPA a pris une délibération pour la mise en place du diagnostic assainissement lors de ventes de maison. Ce document sera systématiquement transmis au notaire par la commune lors d'une vente.

Séance levée à 23 heures